

IV

Gérer l'Interdépendance

Le Canada doit s'employer à défendre ses intérêts et ses valeurs dans un monde en mutation. Il doit gérer l'interdépendance en trouvant le juste milieu entre la défense d'un multilatéralisme global organisé et une plus grande attention vis-à-vis ses liens privilégiés. Ce faisant, il doit reconnaître que les alliances régionales, bilatérales et plurilatérales soutiennent les alliances multilatérales. Elles ne les empêchent pas. Chacune constitue un moyen d'assurer la défense et la protection des intérêts et des valeurs du Canada.

Multilatéralisme

OBJECTIFS: Renforcement du multilatéralisme

- Donner aux Nations Unies les moyens d'appliquer des mesures préventives pour le maintien de la paix et de la sécurité;
- Donner aux Nations Unies les moyens de rétablir et faire régner la paix;
- Améliorer la coordination internationale de l'aide humanitaire;
- Accroître les moyens dont disposent les IFI pour combattre la pauvreté et restaurer l'environnement;
- Adapter les institutions multilatérales pour qu'elles puissent résoudre les nouveaux problèmes transnationaux, dans le respect de la justice, de la transparence et des valeurs;
- Élaborer des systèmes propices à la gestion des formes non militaires de conflit;
- S'assurer que les systèmes régionaux, qu'ils soient économiques ou politiques, sont en harmonie avec les systèmes multilatéraux;
- Mettre en place des dispositifs bilatéraux et multilatéraux favorisant une gestion commune des courants migratoires internationaux.